



# Rebond épidémique : les nouvelles mesures annoncées

Publié le 26 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Illustration 1

Crédits : © REDPIXEL - stock.adobe.com

Rappel vaccinal pour tous les adultes dès 5 mois après leur dernière injection, passe sanitaire conditionné à la dose de rappel à partir du 15 janvier 2022, durée de validité des tests de dépistage réduite à 24h pour le passe sanitaire des personnes non vaccinées, port du masque obligatoire partout en intérieur... Face à la 5<sup>e</sup> vague et à la reprise de l'épidémie de Covid-19, de nouvelles mesures ont été annoncées par le ministre de la Santé et le ministre de l'Éducation nationale lors d'une conférence de presse du 25 novembre 2021.

Face à la flambée de l'épidémie de Covid-19 de la 5<sup>e</sup> vague, le jeudi 25 novembre 2021, le ministre de la Santé a annoncé de nouvelles mesures destinées à freiner la circulation du virus, et notamment :

- le rappel vaccinal est ouvert à tous les adultes dès 5 mois après leur dernière injection à partir du samedi 27 novembre. Les personnes de plus de 65 ans, pour lesquelles le rappel vaccinal était déjà ouvert depuis septembre, pourront désormais recevoir leur dose de rappel 5 mois après la dernière injection, et non plus 6 ;
- toutes les personnes âgées de plus de 18 ans devront avoir reçu une dose de rappel au maximum 7 mois après leur dernière injection pour bénéficier d'un passe sanitaire valide à compter du 15 janvier 2022. Par exemple, quelqu'un qui a reçu sa 2<sup>e</sup> dose le 1<sup>er</sup> juillet pourra avoir la 3<sup>e</sup> à partir du 1<sup>er</sup> décembre, et devra forcément la faire avant le 1<sup>er</sup> février 2022 pour conserver son passe sanitaire ;
- la durée de validité des tests négatifs au Covid-19 ouvrant droit au passe sanitaire est réduite à 24 heures au lieu de 72 heures ;
- le port du masque obligatoire partout en intérieur, y compris dans les lieux qui exigent le passe sanitaire.

Par ailleurs, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé que les classes de primaire ne fermeront plus dès le 1<sup>er</sup> cas de Covid-19. Un dépistage systématique de toute la classe aura lieu et seuls les élèves présentant un test négatif pourront revenir en classe.

## Textes de loi et références

- Décret n° 2021-1521 du 25 novembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/11/25/SSAZ2135264D/jo/texte\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/11/25/SSAZ2135264D/jo/texte)

## Et aussi

- Vaccination anti-Covid : une dose de rappel recommandée pour les 18 ans et plus (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15331>)